

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Mercredi 26 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-PONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

I T A L I E.

Extrait d'une lettre particulière de Gènes, le 31 octobre.

Pendant que la destinée des peuples étoit toute entière dans la main de quelques despotes, les guerres étoient fréquentes, parce qu'un caprice ou le besoin personnel de quelque ministre suffisoit pour ordonner ces grands assassinats, dont le despotisme tiroit souvent quelque profit, & que ce profit étoit toujours préféré au malheur inévitable de la nation qui combattoit pour lui.

Il étoit réservé à notre siècle de montrer qu'une nation ayant devant elle un grand objet à conquérir, la Liberté triompheroit des efforts réunis de tous les despotes de l'Europe. La justice de la guerre qu'elle a entreprise pour cette belle cause, a été sentie de bonne heure par tous ses ennemis; ils ont bien compris que le vœu général des peuples devoit être d'imiter l'exemple des Français. Mais pour détourner de cette idée populaire, dont ils redoutoient la puissance, ils ont eu l'attention perfide de calomnier la liberté naissante des Français. Les fuyards de cette nation, déjà coupables de désertion, ont aggravé leur crime en secondant la calomnie contre leur patrie; ils disoient par-tout que l'anarchie qu'ils protégeoient, & dont ils avoient laissé d'autres protecteurs dans le sein même de la France, épuiserait les forces de la république, avant qu'elle eût obtenu aucun succès contre ses ennemis. Les cabinets de Vienne, de Berlin, & sur-tout celui de Londres, étoient trop intéressés à propager & à soutenir de telles assertions, pour ne pas travailler à leur donner une grande consistance.

Cependant les événements de la guerre les ont faites évanouir; & dès ce moment, ces despotes si fiers, si perfides songent tous à demander la paix à cette même nation contre laquelle ils s'étoient ligués dans l'espoir de la rendre à la servitude.

Avec quelle joie Pitt ne recevoit-il pas les nouvelles des dissensions intestines qu'il souffloit en France: ces triomphes perfides se sont évanouis avec la conspiration de Robespierre, & il n'a plus été possible de signaler

aux nations le nouveau gouvernement français comme étranger à tout principe de justice & d'équité envers ses voisins.

Ce changement a frappé le sénat de Gènes, lorsque le nouveau ministre de la république française adressa au doge le discours suivant, le 19 de ce mois:

« Je viens, au nom de la république française, resserrer encore plus les liens qui l'unissent à la république de Gènes. La neutralité que le gouvernement génois a conservée est une nouvelle preuve de l'esprit de justice qui le dirige. Les français ont été souvent calomniés & représentés comme des hommes qui renversent toute espèce d'ordre politique & social, & ressemblant plutôt à une horde de cannibales qu'à un peuple libre & civilisé. Les hommes justes & sages ont rejeté ces insinuations perfides. Les français n'ignorent pas que leurs intentions ont été calomniées, lorsqu'on les a vus passer sur le territoire de Gènes; mais je déclare au nom de ces mêmes français dont je suis l'envoyé, que cette apparente invasion n'a eu d'autre objet que de maintenir le bon voisinage avec la sérénissime république. Je renouvelle le vœu solennel que fait aujourd'hui la France, de maintenir avec la sérénissime république de Gènes, cette communauté d'intérêts, cette douce fraternité qui unit les deux peuples; & je proteste à votre sérénité que dans mes travaux politiques avec le gouvernement génois, j'aurai toujours pour guide la loyauté, compagne inséparable de la vertu ».

Le commerce rassuré par ces grands principes commence à reprendre son activité dans les contrées de l'Italie; déjà il se fait des envois de Livourne pour le compte des français, & les matières premières arrivent du Levant pour passer ensuite dans les ports de France, sous la protection des forces navales de la république.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre d'un volontaire, au bivouac de Heasdench, le 20 brumaire.

On nous a retiré de devant Berg-op-Zoom pour venir

prendre une position sous les murs de Breda. Le siège de cette dernière ville ne tardera pas; nos patrouilles vont à portée de carabine de ses remparts.

Nos patrouilles & celles de l'ennemi se rencontrent assez souvent; si les nôtres n'attaquent pas, on les laisse paisibles: il semble que les ennemis ne sont là que pour la riposte.

Les déserteurs viennent tous les jours en grand nombre; les officiers hollandais donnent l'exemple aux soldats; deux de ces officiers sont venus hier respirer l'air pur de la liberté.

Nous avons été remplacés au poste de Kelmethatté, qui tient en respect la garnison de Berg-op-Zoom. Nous espérons prendre notre quartier d'hiver à Breda. J'apprends à l'instant le blocus de la porte de Bavet; le canon commence à ronler.

Nous avons été obligés de changer notre camp; il y avoit six pouces d'eau au moins dans nos cabanes.

De Maëstricht, le 25 brumaire.

Nos habitans vivent dans la meilleure harmonie avec les troupes françaises qui observent la plus exacte discipline, & dont la conduite vraiment républicaine gagne de plus en plus l'admiration & l'estime de tous les bons citoyens.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues de l'intérieur de la Hollande, doivent affliger tous les vrais républicains. La faction libérale d'Orange se permet les plus tyranniques horreurs, pour maintenir tant qu'elle pourra son affreux despotisme.

Les différentes garnisons de Bois-le-Duc, Venloo & de notre ville qui, d'après les termes de leur capitulation, ne peuvent servir contre les Français, ont été envoyées dans les différentes villes de la Hollande pour comprimer les élans du patriotisme. Amsterdam est remplie de ces troupes; & l'adresse vigoureuse des patriotes de cette cité n'a produit d'autre effet que de redoubler la rage de leurs vils oppresseurs. Les hommes courageux qui avoient rédigé cette adresse, sont en fuite ou emprisonnés; toute la bourgeoisie, sans distinction, a été désarmée; de fortes patrouilles y parcourent les rues nuit & jour; la maison-de-ville est gardée par une force armée considérable; personne ne peut y entrer sans avoir une affaire particulière à traiter.

Une grande partie de l'armée stathoudérienne & anglaise est retranchée derrière les lignes de la Greb, qui s'étendent depuis Wageningue sur le Lec, jusqu'au Zinder-Zée, afin de défendre la province d'Utrecht.

On a lâché les écluses à Niewkerke, à une lieue & demie d'Amersfort; plus de cent mille arpens sont déjà inondés; les malheureux habitans, réduits à la misère, sont dans la désolation; la consternation est générale, & on attend avec plus d'impatience que jamais l'arrivée des Français, qui seuls peuvent mettre fin à tant de calamités.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 1^{er} frimaire (21 novembre, v. st.)

L'île de Bommel, formée par la Meuse & le Rhin, & la place de ce nom qui donne son nom à l'île entière, sont sur le point d'être attaqués par une division de l'armée du Nord, qui fait tous les préparatifs nécessaires pour l'exécution de cette entreprise. La possession de cette ville donnera aux troupes républicaines une grande facilité pour

se rendre maîtresses du cours de ces fleuves. Les lettres de Nimègue, qui nous donnent ces détails, ajoutent qu'un corps de troupes prussiennes de 7 à 8,000 hommes, vient d'arriver à Bruheim, pour se joindre aux armées alliées anglaises & hollandaises. Ce secours étoit sollicité & attendu depuis long-temps par la cour stathoudérienne. La seule province de Hollande se charge de la solde & de l'entretien de ces héros pillards, en reconnaissance de la manière amicale dont cette province a été traitée par eux en 1787.

Du côté de Bréda, avant-hier des partis de troupes républicaines ont fait le tour de cette place, malgré le canon qui tonnoit des remparts de la place sur eux, sans leur faire le moindre mal.

Les représentans de la république française, fideles aux engagements qu'ils ont pris envers les indigens de cette ville, leur font distribuer une grande quantité de chauffage, de grains & même d'argent. Tels sont les moyens employés par les dignes mandataires de la nation, pour faire aimer la liberté à un peuple qui l'a toujours chérie, mais qui s'est souvent trompé en croyant la posséder.

La contribution de 10 millions de livres imposée, au nom de la république, sur la riche cité d'Anvers, ne se remplissant qu'avec une extrême lenteur, le magistrat de cette ville avoit trouvé à propos d'inviter les citoyens à se défaire de différens objets de luxe en or & argent, pour acquitter cette dette, en leur prescrivant un terme de vingt-quatre heures. L'affluence fut telle aux bureaux chargés de la recette, que pour éviter les accidens, le magistrat fut obligé d'accorder un délai de trois jours, afin de modérer cet excès de zèle.

Hier, la fête décadaire a été célébrée au temple de la raison, comme elle le sera dorénavant tous les jours de décadi. Le représentant Portier, de l'Oise, a prononcé un discours éloquent, qui a été terminé par la lecture de plusieurs loix bienfaisantes, dont nous avons déjà parlé, telles que le rétablissement des relations commerciales de Belgique avec la république française, & la création d'une administration centrale.

FRANCE.

De Paris, le 6 frimaire.

Voici le procès-verbal de l'arrestation de Carrier:

« Le citoyen Laffond, adjudant de la section de la Cité, & de garde à la convention du 3 au 4, la nuit, a reçu à deux heures du matin le décret d'accusation contre Carrier, avec l'adjonction de procéder sur-le-champ à son arrestation. En conséquence Laffond, accompagné de l'huissier, porteur du décret, d'un officier de gendarmerie, & d'un détachement de la garde du grand poste, est entré dans le domicile de Carrier. Il a trouvé dans l'anti-chambre les quatre gendarmes commis à sa garde, & dans la chambre, Carrier couché dans son lit.

» Après la lecture qui lui fut faite du décret, Carrier fut invité à se lever. Il demanda alors qu'on lui permit de tirer les rideaux de son lit. Laffond le lui refusa, fondé sur ce que la décence ne s'opposoit point à ce qu'un homme s'habillât devant d'autres hommes. Carrier insista fortement, & d'après un refus absolu & bien prononcé, il s'inclina vers la ruelle de son lit; il y saisit de sa main droite un pistolet à deux coups qu'il porta avec vivacité vers sa bouche. Laffond, effrayé du geste, se précipita sur lui, & après une courte, mais vive résistance, il parvint à le

désarmer.
pistolet,
tence, att
enlevées;
tention de
se procur
mais, adr
les patrio
me brûler
Laffond,
crite, en
citant da
» Sur l
licita vive
ment de
manda au
coutumé.
étoit plus

TR I

Suite de

J. E. H
connoisso
d'accusati
à la comi
il fit arri
membres
Chaux
& il a en
Bô a r
Chaux
ques prop
Goulin
dans leq
que les r
prison av
pendant 2
on avoit
eux.

Bô a r
œur; q
les memb
acquitté,
conventio
On a o
remis à P
Des dé
comité.

Bô, in
tions de
n'a en v
que pers
ni par é
Bachel
membres
Bô a
mettre t
Le pré

désarmer. Il est à observer que Laffond n'avoit pas vu le pistolet, qu'il ne pouvoit même en soupçonner l'existence, attendu que les armes avoient été précédemment enlevées; il avoit crut par la nature du geste, que l'intention de Carrier étoit d'avalier du poison qu'il avoit su se procurer. Carrier désarmé, fut contraint de se lever; mais, adressant la parole à Laffond: jamais, lui dit-il, les patriotes ne te pardonneront de m'avoir empêché de me brûler la cervelle. Je viens au contraire, lui répondit Laffond, de m'acquitter envers eux, d'une dette bien sacrée, en obéissant au décret de la convention & en l'exécutant dans son entier.

» Sur la route de la prison, Carrier moins irrité, sollicita vivement Laffond de lui faire parvenir son traitement de représentant du peuple; & en y entrant, il demanda au concierge une chambre bien aérée, parce qu'accoutumé à respirer l'air des montagnes, le grand air lui étoit plus nécessaire qu'à tout autre ».

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Séance du 4 frimaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

J. B. Bô, représentant du peuple, a déclaré qu'il ne connoissoit personnellement aucun des faits portés en l'acte d'accusation, ni les accusés, si ce n'est pour les avoir vus à la commission; & que, sur des dénonciations graves, il fit arriver & traduire au tribunal révolutionnaire les membres du comité de Nantes.

Chaux s'est plaint de la conduite du témoin à son égard, & il a employé une expression choquante.

Bô a répondu aux allégations de Chaux.

Chaux étoit exaspéré; nous ne rapporterons pas quelques propos qui ont été tenus.

Goullin a lu quelques pages d'un long manuscrit, dans lequel il a retracé l'arrestation du comité; il a dit que les membres de ce comité avoient été mis dans une prison avec des scélérats, qu'on les avoit tenus au secret pendant 25 jours; il s'est plaint de ce qu'étant comptables, on avoit levé, en leur absence, les scellés apposés chez eux.

Bô a répondu que l'humanité n'étoit jamais sortie de son cœur; qu'il avoit donné des ordres pour faire transférer les membres du comité à Paris. Lorsque Goullin sera acquitté, a dit le témoin, il pourra me dénoncer à la convention nationale.

On a observé que les ordres du représentant avoient été remis à l'agent national.

Des débats se sont élevés encore sur les comptes de ce comité.

Bô, interpellé par Réal, a répondu que les dénonciations de Pheippe ne portoient que sur les noyades; qu'il n'a en vae aucune déclaration positive à cet égard, & que personne ne lui a dénoncé Carrier ni verbalement, ni par écrit.

Bachelier s'est plaint aussi de ce que les épouses des membres du comité sont encore détenues.

Bô a pris l'engagement d'écrire à son collègue de les mettre toutes en liberté. (Applaudi.)

Le président a dit: Il y a long-tems que le cœur sen-

sible de Bô est connu; celui qui l'a apostrophé d'une manière indécente, devoit rougir de l'avoir fait.

L. P. Lofficial, représentant du peuple, a rappelé qu'il avoit dénoncé, le 8 vendémiaire, d'après des renseignements, les atrocités de Carrier & de quelques généraux qui ont brûlé dans la Vendée environ 100 villages, tué des femmes, des vieillards & des enfans.

Le maire de Nantes a encore été entendu. Il a dit que la terreur avoit cessé dans cette ville à l'arrivée de Bourbotte & Bô.

Boulet, capitaine de navire, a vu deux échalands remplis d'hommes attachés & noyés.

Lacour, dit Labigne, adjudant-général de la garde nationale & administrateur au conseil du district de Nantes, a dit avoir vu, sur les murs de cette ville, une affiche de la municipalité, portant défense de boire de l'eau & de manger du poisson de la Loire, à cause de l'infection des cadavres qui avoient corrompu & gonflé ce fleuve.

Plusieurs interpellations ont été faites à ce témoin sur la levée des scellés apposés chez les freres Toinette.

SALLE ÉGALITÉ.

Du 2 frimaire.

Une cause très-gaie a occupé le matin la séance du tribunal révolutionnaire.

Pierre-Anne Vaussy, âgé de 24 ans, né à Caen, ci-devant cuisinier, volontaire dans un des bataillons de la première réquisition, étoit parti de Paris pour rejoindre son bataillon.

Arrivé à Blois avec un de ses camarades, n'ayant plus le sol & voulant cependant se faire bien traiter sur la route, il lui prend envie de se déclarer aux uns chargé d'une mission secrète, & aux autres représentant du peuple. Tous ses titres consistoient dans sa feuille de route.

Il a traversé différens villages, & pendant les deux jours qu'a duré sa représentation, il n'a fait que boire & manger.

Il promettoit à l'un de le faire commandant de bataillon; à l'autre, la liberté de son mari; à celui-ci, des pensions; à des veuves, des gratifications: tous les témoins ont avoué qu'il prêchoit l'amour de la liberté & de l'égalité.

Il offroit toujours de payer; mais chaque hôte, étant content de posséder un représentant, lui donnoit gratuitement nourriture & logement.

Réal, son défenseur, a prouvé que, dans toute sa conduite, il n'y avoit aucune intention contre-révolutionnaire, qu'on ne pouvoit le considérer que comme un escroc, & que, sous ce point de vue, on ne pouvoit lui appliquer que les peines de police correctionnelle.

Son intention, a ajouté Réal, n'a point été d'avilir la représentation nationale; vous voyez, au contraire, que pour se faire passer pour représentant, il ne parloit que de vertus, & ne promettoit que des faveurs: il faisoit donc, sans le vouloir, le plus bel éloge de la représentation.

Un cochon avoit été mis en réquisition; de son autorité il a ordonné qu'on le fit égorger: il avoit pris jour pour manger les saucisses, mais il fut arrêté le lendemain.

Le tribunal l'a acquitté d'accusation, mais l'a condamné, par forme de police correctionnelle, à 15 liv. d'amende & à trois mois de prison.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de CLAUSEL.

Séance du 5 frimaire.

(Il y a eu, hier soir, une séance pour le renouvellement du bureau : Clausel a été nommé président ; les trois nouveaux secrétaires sont : Rovere, Boudin, & Pocher).

Les sections de la Cité & de Bonne-Nouvelle ; les citoyens de la commune de Senlis, de Dunkerque, de Cherbourg & d'un grand nombre d'autres communes, félicitent la convention à l'occasion du décret qui a fermé le repaire infâme des conspirateurs.

Les ouvriers de plusieurs ateliers d'armes viennent dénoncer des abus & demander une augmentation de traitement, proportionnée au prix des denrées. — Le comité de salut public fera, dans trois jours, un rapport à cet égard.

Une députation de la section du Muséum vient solliciter l'élargissement d'un citoyen nommé Legrais, que l'ex-maire de Paris, Fleuriot-Lescot, frappé par la loi, avoit persécuté & plongé dans les cachots, & qui, mis en liberté par suite de la révolution du 9 thermidor, a été réincarcéré. Des attestations nombreuses & honorables parlent en faveur de ce citoyen.

Legendre demande que le comité de sûreté générale soit chargé de faire promptement son rapport sur les citoyens incarcérés depuis le 9 thermidor : il dit qu'Ammar, qui devoit achever ce travail, est sorti du comité par le renouvellement ; que Laporte, qui en a été chargé ensuite, se trouve atteint d'une maladie grave ; que Colombel, à qui on l'a confié depuis, a été long-tems indisposé, & s'en occupe dans ce moment avec Hammand, de la Meuse. « S'il y a parmi ces incarcérés, dit-il, des coupables à punir, il y a aussi un grand nombre d'individus qui n'ont été égarés qu'un instant, & qui doivent être rendus à leurs épouses, à leurs mères, à leurs enfans éplorés. Citoyens, un grand nombre de familles malheureuses sont encore privées de leurs soutiens, tandis que de grands coupables jouissent de l'impunité, tandis que trois conspirateurs fiévreux, les trois conspirateurs qui ne se sont brouillés avec le tyran que sur le choix des victimes sont dans le sein de la convention. Si quelques membres estimables par leur courage & leur patriotisme restent encore attachés à eux, ils ne tarderont pas à être éclairés, comme le peuple, sur la conduite de ces trois caméléons. . . . Je demande que le comité fasse son rapport sur les incarcérés dans les premiers jours de la décade prochaine ». — Vifs applaudissemens.

Billaut se lève & demande la parole : *prouvez*, dit-il. — *Je prouverai*, dit Legendre.

La motion de Legendre est décrétée.

Montmayou dit que la calomnie est une chose extrêmement dangereuse : il voit des partis encore : il pense qu'au regne des lions a succédé le regne des vipères qui

distillent le venin dans le corps politique : il assure que la calomnie est au moral, ce que le poison est au physique. Il pense que c'est un grand crime de dire du mal d'un représentant du peuple ; que c'est vouloir détruire la représentation nationale ; que cette destruction devoit s'opérer par les sociétés populaires, que l'on veut aujourd'hui l'opérer par les journaux. Enfin Montmayou demande qu'à toute force, le comité de législation présente dans trois jours le fameux rapport contre la calomnie. (Un homme libre comprend bien ce que certains hommes entendent par calomnie).

Bentabelle observe qu'il existe une loi qui ordonne le renvoi des dénonciations contre les représentans à trois comités.

La convention passe à l'ordre du jour.

Guénin présente, au nom de la commission des 21, le projet d'acte d'accusation contre Carrier. — Charles Duval & Leflot opposent de misérables chicanes : ce dernier assure gravement, il pose même en principe que la preuve testimoniale ne peut être employée contre un représentant ; & cela, parce qu'un représentant doit avoir beaucoup d'ennemis. Un courtisan des despotes de Constantinople ou de Maroc ne feroit pas un raisonnement plus absurde : il s'ensuivroit bien évidemment qu'un représentant pourroit assissiner & violer en plein jour, en présence d'un millier de spectateurs. La preuve écrite disparaîtroit même bientôt devant une telle argumentation, car cette terrible haine supposée contre un représentant produiroit aussi facilement des faussaires que de faux témoins. — La convention rejette par l'ordre du jour cette atroce doctrine.

Chasles veut faire encore quelques objections ; mais on lui rappelle qu'il s'est trouvé absent à l'appel nominal sur Carrier.

La convention adopte l'acte d'accusation, en ordonne l'insertion au bulletin, & décrète que Carrier sera traduit au tribunal révolutionnaire.

Richard donne lecture d'une dépêche des représentans du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales. Le 27 brumaire, cette armée a remporté, près le col de Bagnols, une victoire signalée sur les Espagnols. Nous avons fait mille prisonniers, enlevé un camp d'émigrés & des tentes & effets de campement pour dix à douze mille hommes. Nous avons à regretter le général en chef Dugommier, qui a été emporté par un obus. — La convention décrète que le nom de ce brave général sera inscrit sur la colonne du Panthéon. Le comité de salut public est chargé de prendre des renseignemens sur l'état de sa famille.

L'armée de la Moselle s'est dirigée de Rhinfelds sur Luxembourg : après avoir chassé l'ennemi des forêts qu'il occupoit, & lui avoir enlevé trois pièces de canon, elle s'est avancée jusqu'aux palissades des premiers ouvrages de cette place formidable, malgré une sortie assez vive de la garnison. Nous occupons de bonnes positions à trois quarts de lieue. Le blocus exige au moins 30 mille hommes.